



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de SEPTEMBRE sous la présidence de Mme Hélène GAILLARD.

Date de convocation :
18 septembre 2026

N°8 Objet : Avenant n°4 à la DSP Enfance-Jeunesse

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27
Procuration : 6

Présents : Hélène GAILLARD, Nathalie MAUREL, Eric FERNANDEZ, Florence CATELIN, Lionel SCHWENKE, Sabine LECINANA-MATINA, Stéphane GRECK, Anna STORTO, Joël CONTI, Paul SUAREZ, Laure HERNANDEZ, Valérie MAROVELLI, Marie-Lucie BOZZI, Sébastien RONOT, Céline SAVINI, Cyrille ASSELIN, Marion FERNANDEZ, Bastien SAVINI, Monique LAMBERT, Sylvain RAVERA, Magali MONIER. -----/
Absents-Excusés : Jean GARNIER pouvoir à Hélène GAILLARD, Joséfa DUQUE pouvoir à Nathalie MAUREL, David PERRIOLLAT pouvoir à Lionel SCHWENKE, Jean-Marc RAGOT pouvoir à Monique LAMBERT, Virginie GIAUFFER pouvoir à Sylvain RAVERA, Jérémy FIZE pouvoir à Magali MONIER -----/

Secrétaire de séance : Bastien SAVINI

Vu le contrat de délégation de service public signé avec LE&C depuis le 1^{er} janvier 2022 ayant pour objet la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), et du Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) sur le territoire de la commune de Gréasque, jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Vu la mise en place par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales de nouveaux cadres partenariaux au travers de la signature de Conventions Territoriales Globales (CTG) ;

Considérant que l'association gestionnaire perçoit l'intégralité des financements de la CAF dans le cadre de la CTG du Bassin Minier, avec d'une part la Prestation de Services liée à l'activité et d'autre part le Bonus Territoire lié à la politique sociale du Territoire ;

Considérant que la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la Caisse d'allocations Familiales, a été majorée et vient abonder les recettes d'exploitation du délégataire LE&C Grand Sud à partir de l'année 2025 ;

Considérant que cette aide de la CAF existait bien lors de la passation de la DSP mais elle était limitée à 1h30 sur les 2h de la pause méridienne (30 mn dédiées à la prise du repas étaient décomptées) ;

Considérant que la pause méridienne est dorénavant intégralement prise en compte, ce qui permet de reconnaître la dimension éducative du temps du repas ;

Considérant que la prise en compte des différents éléments, objets de cet avenant, ont pour conséquence une diminution de la participation d'équilibre de la collectivité d'un montant de 14 323.34 € par an, sur les exercices 2025 et 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission spéciale DSP qui s'est réunie le 16 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve l'avenant n°4 à la convention de DSP.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à le signer, ainsi que tout document afférent à son exécution.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESUS



Le Maire,
Hélène GAILLARD